

- **La SNCF crée une coentreprise avec l'ONCF**

La SNCF va créer avec son homologue au Maroc une filiale commune baptisée «Société marocaine de maintenance des rames à grande vitesse». Créée au premier semestre 2015, cette coentreprise sera détenue à 60% par l'ONCF et à 40% par la SNCF. Un contrat de maintenance va lier l'ONCF et cette joint-venture pour une durée de 15 ans et un montant de 175 millions d'euros. De même, un contrat de prestations va également lier la joint-venture et SNCF pour 15 ans et pour un montant de 90 millions d'euros. *F.Z.T*